

RCS : ROUEN Code greffe : 7608

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROUEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00886 Numéro SIREN : 524 273 034 Nom ou dénomination : STRUCTURES ROUEN
--

Ce dépôt a été enregistré le 11/06/2020 sous le numéro de dépôt 2358

Greffe du tribunal de commerce de Rouen



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 11/06/2020

Numéro de dépôt : 2020/2358

Déposant :

Nom/dénomination : STRUCTURES ROUEN

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 524 273 034

N° gestion : 2010 B 00886



Comptes Annuels

SARL STRUCTURES ROUEN

INGENIERIE - ETUDES TECHNIQUES
25 Bis rue Jean Lecanuet

76000 ROUEN

Exercice : du 01/01/2016 au 31/12/2016

APE : 7112B

SIRET : 52427303400032



Certifié conforme à l'original



59 Rue Desseaux - 76100 ROUEN Tél : 02 35 72 81 79 Fax : 02 35 03 08 41

www.sonorec.com sonorec@sonorec.com

SARL. au capital de 672 435 € - R.C Rouen B 300 531 118 00036



Désignation de l'entreprise : **SARL STRUCTURES ROUEN** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* **12**

Adresse de l'entreprise **INGENIERIE - ETUDES TECHNIQUES 76000 ROUEN** Durée de l'exercice précédent* **12**

Numéro SIRET* **52427303400032**

Néant ☐ *

Exercice N clos le, **31/12/2016**

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
Capital souscrit non appelé (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*			
	Frais de développement*			
	Concessions, brevets et droits similaires			
	Fonds commercial (1)			
	Autres immobilisations incorporelles			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
	Terrains			
	Constructions			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			
	Autres immobilisations corporelles			
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence			
	Autres participations			
	Créances rattachées à des participations			
	Autres titres immobilisés			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières*			
TOTAL (II)				
STOCKS*	Matières premières, approvisionnements			
	En cours de production de biens			
	En cours de production de services			
	Produits intermédiaires et finis			
	Marchandises			
	Avances et acomptes versés sur commandes			
	Clients et comptes rattachés (3)*			
	Autres créances (3)			
	Capital souscrit et appelé, non versé			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)			
Disponibilités				
CHARGES	Charges constatées d'avance (3)*			
	TOTAL (III)			
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)			
	Primes de remboursement des obligations (V)			
	Ecart de conversion actif* (VI)			
	TOTAL GENERAL (I à VI)			
		614 688	47 301	567 387
Renvois : (1) Dont droit au bail :	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SARL STRUCTURES ROUENNéant ☐ *

Exercice N

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copyright Groupe ISA (2017) ISACOMPTA

CAPITAUX PROPRES		Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 7 500)	DA	7 500
		Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
		Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC	
		Réserve légale (3)	DD	750
		Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
		Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF	
		Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)	DG	118 589
		Report à nouveau	DH	
		RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	12 204
		Subventions d'investissement	DJ	
		Provisions réglementées *	DK	
				TOTAL (I)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
		TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
		TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	296 220	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	1 172	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	87 525	
	Dettes fiscales et sociales	DY	43 426	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
		TOTAL (IV)	EC	428 344
Ecarts de conversion passif *		(V)	ED	
		TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	567 387
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	155 574	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	4 441	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copyright Groupe ISA (2017) ISACOMPTA

Désignation de l'entreprise : SARL STRUCTURES ROUEN				Exercice N		Néant ☐ *	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF	
		FG	375 909	FH		FI	375 909
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	375 909	FK		FL	375 909
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	
	Autres Produits (1) (11)					FQ	720
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	376 629
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	
	Variation de stock (marchandises) *					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	6 823
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	198 349
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	8 705
	Salaires et traitements *					FY	69 612
	Charges sociales (10)					FZ	47 634
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *			GA	25 962
			- dotations aux provisions			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD			
	Autres charges (12)			GE	67		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	357 153
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	19 476
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
Total des produits financiers (V)						GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	5 736
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
Total des charges financières (VI)						GU	5 736
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-5 736
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	13 740

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032



4

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (suite)

Désignation de l'entreprise SARL STRUCTURES ROUENNéant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copyright Groupe ISA (2017) ISACOMPTA

PRODUITS
EXCEPTIONNELS

Produits exceptionnels sur opérations de gestion

HA

Produits exceptionnels sur opérations en capital *

HB

Reprises sur provisions et transferts de charges

HC

Total des produits exceptionnels (7) (VII)

HD

CHARGES
EXCEPTIONNELLES

Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)

HE

Charges exceptionnelles sur opérations en capital *

HF

Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)

HG

Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)

HH

4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)

HI

Participation des salariés aux résultats de l'entreprise

(IX)

HJ

Impôts sur les bénéfices *

(X)

HK

TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)

HL

TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)

HM

5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)

HN

(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme

HO

(2) Dont { produits de locations immobilières
produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)

HY

(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *
- Crédit-bail immobilier

IG

(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)

HP

(5) Dont produits concernant les entreprises liées

HQ

(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées

IH

(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)

IJ

(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)

IK

Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)

HX

(9) Dont transferts de charges

RC

(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)

RD

(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)

A1

(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)

A2

(13) Dont primes et cotisations
complémentaires personnelles : facultatives

A6

12 985

obligatoires

A9

27 095

A3

A4

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le
cadre (7) et le joindre en annexe) :

Exercice N

AMENDES

Charges exceptionnelles

1 056

Produits exceptionnels

VNC CESSION MEGANE

768

PRIX DE CESSION MEGANE

467

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

Exercice N

Charges antérieures

Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

38/69





A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive script.

SARL STRUCTURES ROUEN

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2016 ont été établis conformément au règlement de l'ANC N°2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	25 ans
- Agencement et aménagement des constructions	10 ans
- Matériels et outillages	5 ans
- Logiciels	2 à 5 ans
- Matériel de transport	5 ans
- Matériel de bureau	3 ans
- Mobilier	3 à 5 ans

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



STRUCTURES ROUEN
Société à responsabilité limitée
Au capital de : 7500 Euros
Siège social : 25 Bis Rue Jean Lecanuet
76 000 Rouen
RCS 524 273 034

- :-

PROCES VERBAL DE DELIBERATION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 30 juin 2017

- :-

L'an deux mille dix sept

Le trente juin à dix heures,

Les associés de la société **STRUCTURES ROUEN** à responsabilité limitée au capital de 7500 Euros, divisé en 750 parts, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social sur convocation de la gérance.

Sont présent :

Monsieur LEPELLETIER, propriétaire de 593 parts sociales
Madame GUILBERT Patricia, propriétaire de 150 parts sociales

Est absente excusée :

Société STRUCTURES, représentée par Mr J-J MAUPOIL propriétaire de.....7 parts sociales

Les associés présents ou représentés possédant ainsi 743 parts, soit plus de la moitié des parts sociales, l'Assemblée Générale Ordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur LEPELLETIER**, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et quitus à la gérance.
- Rapport sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce
- Affectation des résultats
- Questions diverses



Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016
- le rapport de gestion établi par la gérance
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article 223-19 du Code de Commerce
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce, établis par la gérance.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée donne acte à la gérance de ce que toutes les dispositions concernant tant la présente convocation que la communication des documents sociaux ont bien été respectées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2016, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.





TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 12 204, 31 Euros, décide de l'affecter de la manière suivante :

- Résultat de l'exercice	12 204, 31 Euros
- Autres Réserves	12 204, 31 Euros
Total	0 Euro

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués depuis la constitution de la Société ont été les suivants :

Exercice clos le 31/12/2015 :
0 Euro de dividendes distribués

Exercice clos le 31/12/2014 :
0 Euro de dividendes distribués

Exercice clos le 31/12/2013 :
30 000 Euros, soit 40 Euros par part.
Dividendes éligibles à l'abattement de 40% : 21 000 Euros
Dividendes non éligibles à l'abattement de 40% : 9 000 Euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des dites conventions.

L'intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.





CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés présents.

Monsieur LEPELLETIER



Madame GUILBERT



